
Procès-Verbal

Conseil municipal du 17 Avril 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :

Jérôme MEUNIER, Brigitte LE VAILLANT, Laurent KRUST, Gaëlle CHESNEL, Mikaël CANO, Virginie LE LIBOUX, David NATUS, Nathalie DOUCET, Karine RIVALLAIN, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Hippolyne LE MEUR, Gérard LE FRAPPER, Aurore BRACQ, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET,

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Stéphane PLUNIAN , Ghislaine HUBY CISSOU, Francette CHAULOUX, François BLAYO

Absent(s) excusé(s) :

Sammy GAUTIER, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

29

Date de convocation du Conseil municipal :

10 Avril 2026

Secrétaire de séance :

David NATUS

Monsieur David NATUS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire indique que le quorum est atteint.

Deux points seront présentés, des points financiers que l'on évoquera tout à l'heure. Je laisserai surtout la parole à David Natus, adjoint au maire en charge des finances et des ressources humaines.

Donc un premier point à l'ordre du jour finances, règlement budgétaire et financier 2026 2032 pour la nouvelle mandature et second point débat d'orientation budgétaire 2026.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, d'aborder le premier point, je vais faire une déclaration liminaire.

Je constate une fois de plus que les six sièges dévolus à l'opposition municipale sont encore une fois ce soir, vides.

Depuis le précédent conseil municipal, je n'ai reçu que quelques démissions individuelles des membres de la liste Collectif citoyen, qui s'étaient présenté aux municipales de mars dernier.

Il semblerait, mais le conditionnel est confirmé ce soir, qu'une opposition soit représentée au conseil municipal, alors même que les déclarations de presse ou les déclarations dans les réseaux sociaux se sont multipliées dès le mois de mars, Première déclaration de presse d'ailleurs, à peine le conseil communautaire, le conseil municipal d'installation terminé.

En tant que maire, Je déplore encore une fois que cette opposition soit absente. Pour toutes les raisons que j'ai déjà évoquées lors des derniers conseils et tout simplement parce que le débat démocratique ne se fait pas, ne doit pas se faire dans les articles de presse ou sur Facebook.

Cependant, l'absence d'une position claire et ferme de l'opposition n'est pas sans poser problème. Tout d'abord, cette absence nous expose, Il faut que tout le monde le sache, à des fragilités juridiques dans nos décisions. Décisions qui sont susceptibles de faire l'objet d'un recours.

Deuxièmement, cette absence d'opposition, ou du moins toutes les incertitudes qui pèsent autour de cette absence ou cette présence d'opposition perturbent sérieusement le travail de mes collaborateurs.

Troisièmement, cette situation donne une image négative, voire grotesque, de notre conseil municipal et surtout de notre commune.

On ne peut pas représenter les habitants de manière intermittente. Il ne peut y avoir d'opposants intermittents, car le conseil municipal et la démocratie locale ne sont pas des spectacles. L'exercice d'un mandat local suppose de la constance, pas une présence à la carte.

Pour ma part, et je pense et là, je parle au nom de des élus de la majorité, je considère qu'être élu local impose une règle simple, être présent et pleinement engagé de façon constante au service des habitants et de l'intérêt général de la commune.

Je vous remercie.

1- FINANCES- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article 106 de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 02 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec effet au 1^{er} janvier 2024,

En vertu de l'article L.5217-10-8 du CGCT, l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57, à l'exception des communes et des groupements de moins de 3500 habitants,

Le Conseil municipal :

- **ADOpte** le Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032 ci-joint

Délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur Le Maire : Avant de laisser la parole à David Natus, je veux rappeler que si, ce soir, nous avons inscrit à l'ordre du jour le débat d'orientation budgétaire, c'est parce que ce débat d'orientation budgétaire 2026 n'a pas été fait précédemment lors des précédents conseils municipaux, alors qu'il aurait pu.

Il aurait peut-être dû, mais en tout cas, il aurait pu juridiquement être fait comme ça a été fait dans beaucoup d'autres communes de France ou de Lorient agglomération. Le document d'orientation budgétaire, c'est la première étape, d'un budget municipal. La deuxième étape qui sera évoquée au prochain conseil municipal du 29 avril, c'est le budget prévisionnel 2026 en tant que tel. Mais juridiquement, il est demandé d'avoir un premier conseil municipal qui délibère sur le débat d'orientation budgétaire et ensuite un deuxième conseil municipal qui lui, donc le 29 avril, va délibérer sur le budget 2026.

Ce document présente le grand cadre budgétaire dans lequel nous allons construire notre budget, c'est à dire le contexte international, le contexte national, mais aussi, bien sûr, la situation financière de la commune, la situation passée et en particulier le niveau de recettes, le niveau de dépenses, l'endettement et donc la capacité d'autofinancement de la commune issue du compte 2025 qui est le dernier compte clos.

Je vais, peut-être être un peu technique, mais je vais essayer de rester le plus pédagogique possible, car, encore une fois, ces documents budgétaires, ce n'est pas que de la comptabilité.

Ces documents budgétaires, ce sont des documents hautement politiques, dans le sens où ce sont des documents qui vont retracer les choix politiques, qui ont été validés par la population à l'occasion des élections municipales du 15 mars 2026 .

Donc, nous avons rédigé une petite introduction à ce document d'orientation budgétaire et cette introduction, alors, qui fait un recto verso. Mais je pense que c'est important qu'on puisse la partager ensemble, c'est à dire élus, mais aussi population.

Donc, l'introduction, c'est la suivante, le rapport d'orientation budgétaire, c'est le premier de l'équipe, qui est actuellement majoritaire, issue des urnes de mars. L'exercice est d'autant plus complexe que les équilibres financiers de la commune sont fragiles et que les projets d'investissement doivent être repensés en fonction de leur soutenabilité financière, c'est à dire de notre capacité à les payer dans le cadre d'un document que nous allons élaborer avec les équipes qu'on appelle un plan pluriannuel d'investissement, c'est à dire quels sont les investissements qu'on veut, qu'on prévoit pour la commune sur la période 2026-2032.

C'est aussi, la raison pour laquelle, conformément à ces engagements électoraux, la nouvelle majorité s'appuiera sur les recommandations du rapport de la Chambre régionale des comptes. Vous savez maintenant tous qu'il y a eu une mission, un contrôle de la Chambre régionale des comptes.

Pour l'instant, nous en sommes à un rapport d'observation provisoire qui est confidentiel et qui restera confidentiel, mais que ce rapport, le moment venu, sera public.

Il nous appartiendra, puisque c'est une obligation réglementaire, d'en faire une lecture ici même en conseil municipal. Et ce document, bien entendu, sera accessible par n'importe quel citoyen, habitant ou non de la commune.

Donc, nous tiendrons compte de ce rapport de la Chambre régionale des comptes, mais aussi nous tiendrons compte des préconisations, de deux audits que nous allons engager. Nous l'avons dit, mais nous le redisons, nous allons commanditer un audit financier dont les conclusions seront prêtes, rendues publiques avant l'été. En tout cas, c'est notre objectif sur la situation financière de la commune, les recettes, les dépenses, le niveau de dette et nous diligenterons aussi au cours du probablement dernier trimestre 2026, un audit ressources humaines, là aussi sur l'organisation générale des services de la commune.

L'objectif est bien de redresser les comptes de la commune afin de garantir la qualité des services publics à la population, tout en investissant raisonnablement pour l'avenir. Ce débat d'orientation budgétaire, ce qu'on appelle le DOB, s'inscrit aussi dans un contexte économique international et national incertain. On le verra bien entendu, On connaît tous la situation internationale, le retour de l'inflation, les prix de l'énergie et autres éléments.

Mais il témoigne aussi parce que je le disais tout à l'heure, ce n'est pas qu'un document budgétaire, ce n'est pas qu'un document technique, c'est un document politique. Et dans notre débat d'orientation budgétaire, dans ce rapport, nous avons inscrit d'ores et déjà des dépenses qui correspondent à deux engagements forts que nous avons pris parce que les engagements pris devant les électeurs doivent être respectés en démocratie. C'est l'ouverture de l'espace jeune l'été et le recrutement d'un deuxième policier municipal.

Donc, c'est clairement prévu dans nos comptes 2026. Enfin, et les mots ont un sens, ce rapport donc de débat d'orientation budgétaire doit permettre de renouer avec un discours de confiance et de crédibilité vis-à-vis de la population, mais aussi vis-à-vis, des services de la commune, des services de l'État comme des partenaires, c'est à dire les services de l'agglomération, le conseil départemental, la région, les banques.

Parce que lorsque nous sommes un exécutif local, pour investir, on doit parfois recourir à l'emprunt. Et si on n'a pas, si on n'a plus la confiance des banques, et bien forcément, on ne peut plus investir.

Donc, ce discours de confiance et de crédibilité d'ailleurs, c'est exactement ce discours que j'ai tenu lorsque j'ai eu l'occasion de rencontrer Madame La Sous-préfète de Lorient, mercredi dernier, en entretien individuel.

Autre élément sur le DOB et je terminerai, je te laisserai la parole David. Pour finir, ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que ce débat d'orientation budgétaire, il traduit les engagements politiques et les projets de la municipalité. Il intègre le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances de 2026 qui a été promulguée en février 2026. Voilà ce propos introductif peut être un peu long, mais pour vous dire que ce débat d'orientation budgétaire, encore une fois, il traduit notre programme, il traduit nos choix politiques dans un contexte économique compliqué. Il ne faut pas s'en cacher et qui s'inscrit, bien entendu, dans la continuité, dans une sorte de situation initiale que nous trouvons puisque nous sommes arrivés il y a maintenant à peine un mois, depuis le conseil d'installation, mais nous aurons, là aussi, bien entendu, je le dis à l'ensemble des élus, je le dis à l'ensemble des équipes, je le dis à l'ensemble de la population, bien entendu, de nombreuses fois, nous aurons l'occasion de revenir plus en détail, de manière tout à fait transparente, sur la situation financière de la commune qui est celle que nous avons décrite au cours de la campagne.

2- FINANCES- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026

INTRODUCTION

Ce rapport de Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026 est le premier d'une nouvelle équipe municipale qui est entrée en fonction mi-mars.

L'exercice est d'autant plus complexe que les équilibres financiers de la commune sont fragiles, et que les projets d'investissements doivent être repensés en fonction de leur soutenabilité financière dans le cadre d'un futur Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

C'est aussi la raison pour laquelle, conformément à ses engagements électoraux, la nouvelle majorité s'appuiera sur les recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne -qui sera prochainement rendu public- ainsi que sur les préconisations d'un audit financier à venir puis d'un audit ressources humaines qui est programmé cette année.

L'objectif est bien de redresser les comptes de la commune afin de garantir la qualité des services publics à la population tout en investissant raisonnablement pour l'avenir.

Le DOB s'inscrit aussi dans un contexte économique international et national incertain et contraint (inflation augmentation des coûts énergétiques, stabilité des dotations aux collectivités, augmentation de la cotisation CNRACL).

Par ailleurs, il témoigne aussi des engagements politiques forts au service de la jeunesse (ouverture de l'espace jeunes l'été) comme de la sécurité (recrutement d'un 2ème policier municipal).

Enfin, ce rapport du DOB doit permettre de renouer avec un discours de confiance et de crédibilité vis à vis de la population, des services de la commune, de l'Etat comme des partenaires (agglomération, conseil départemental, Région, banques...).

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes organisent un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif. L'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application de l'article L5217-10-4 du CGCT, relatif au calendrier de vote du budget, lequel stipule que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le DOB a vocation à préciser le cadre financier national dans lequel va s'inscrire la préparation du budget principal et des budgets annexes de la collectivité. L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 - portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») - précise que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par l'exécutif local sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes appliquant la nomenclature M57, soit pour la Ville depuis le 1er janvier 2024, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4. A compter du 1er janvier 2026, ce délai est harmonisé pour les budgets relevant de la nomenclature M4 conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025.

Ce débat d'orientations budgétaires traduit les engagements politiques et projets de la municipalité. Il intègre le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2026, promulguée le 19 février 2026.

Conformément aux dispositions cumulées des articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 02 octobre 2023 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026, ci-dessous ;

SOMMAIRE

I) L'environnement macro-économique

- A) Contexte national
- B) Loi de finances 2026 et son impact sur les collectivités locales
- C) Les Recettes

II) Evolution des dépenses et des recettes de la commune 2020-2025 et prévisions 2026

III) Endettement pluriannuel et structure de la dette

IV) Evolution de la capacité d'autofinancement

I. L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Comme l'an passé, c'est dans un contexte économique, politique et budgétaire plus qu'incertain que les orientations budgétaires 2026 ont été établies.

Au niveau international tout d'abord, une croissance mondiale qui résiste malgré de multiples chocs. Pour les deux prochaines années, l'OCDE dans son rapport du mois de septembre 2025, prévoit une croissance mondiale en léger ralentissement, passant de 3.3% en 2024 à 3.2% en 2025, puis 2.9% en 2026 et ce alors même que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par le relèvement des droits de douanes décidé par l'administration américaine mais également les tensions géopolitiques qui demeurent élevées.

Aux États-Unis, l'activité devrait reculer nettement, de 2,8% en 2024 à 1.8% en 2025, puis 1.5% en 2026, en raison notamment de l'augmentation des droits de douane et de la modération de l'immigration.

La croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à 1.2% en 2025 puis 1.0% en 2026, l'aggravation des tensions commerciales et de l'incertitude géopolitique étant dans une certaine mesure compensée par l'assouplissement des conditions de crédit.

En Chine, la croissance devrait atteindre 4.9 % en 2025 et 4.4 % en 2026.

A) Contexte national

Dans un contexte politique particulièrement incertain, la Banque de France, dans ses projections du 15 septembre 2025, prévoit que la France devrait connaître une croissance modeste pour la deuxième année consécutive.

Échappant cependant à la récession, la croissance s'établirait à 0.9% du PIB en 2025 et en 2026

Après 2.3% en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2% sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone Euro.

Elle baisserait fortement à 0.9% en 2025, en raison notamment du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, pour atteindre 1.3% en 2026.

En parallèle la consommation des ménages stagne. En effet, malgré une inflation en recul, plus faible que dans les autres pays de la zone euro, les achats sont moins dynamiques ; les ménages français, en manque de confiance, préférant épargner plutôt que dépenser leurs gains et ainsi soutenir la croissance française.

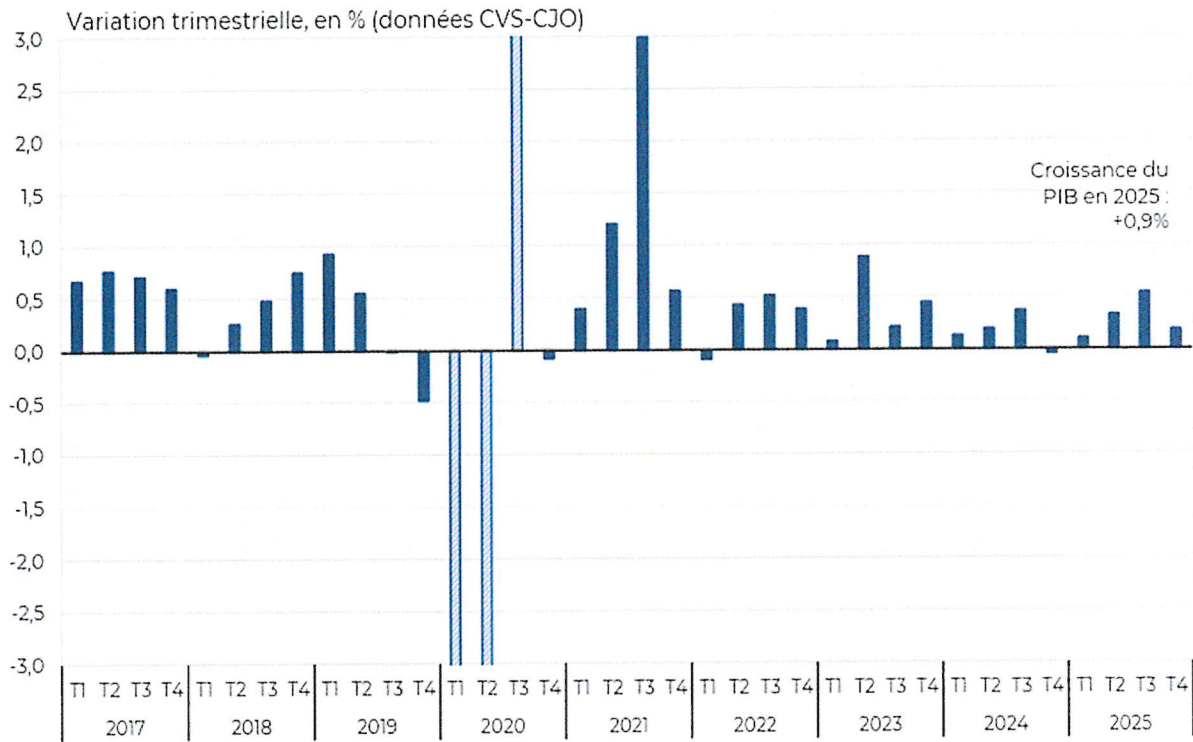
L'emploi devrait rester globalement résilient avec un taux de chômage qui devrait rester proche de son niveau actuel de 7.5%.

Dans la loi de finances 2026 et en tenant compte de ces éléments, le gouvernement anticipe un déficit de 5.4% en 2025 et de 5% en 2026. L'objectif étant d'atteindre le seuil de 3% en 2029.

La dette quant à elle devrait s'établir à 118% du PIB en 2026, après 116% en 2025, soit un niveau supérieur à celui de 2020 en pleine crise sanitaire.

La dette publique continuerait à augmenter pour s'élever à plus de 3 350 Mds d'euros.

Évolution du PIB français



Source : Comptes nationaux trimestriels Insee

©La Banque Postale

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)		/
Banque de France (déc. 2025)		+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,9%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)		+1,0%
FMI (oct. 2025)		+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)		+1,0%

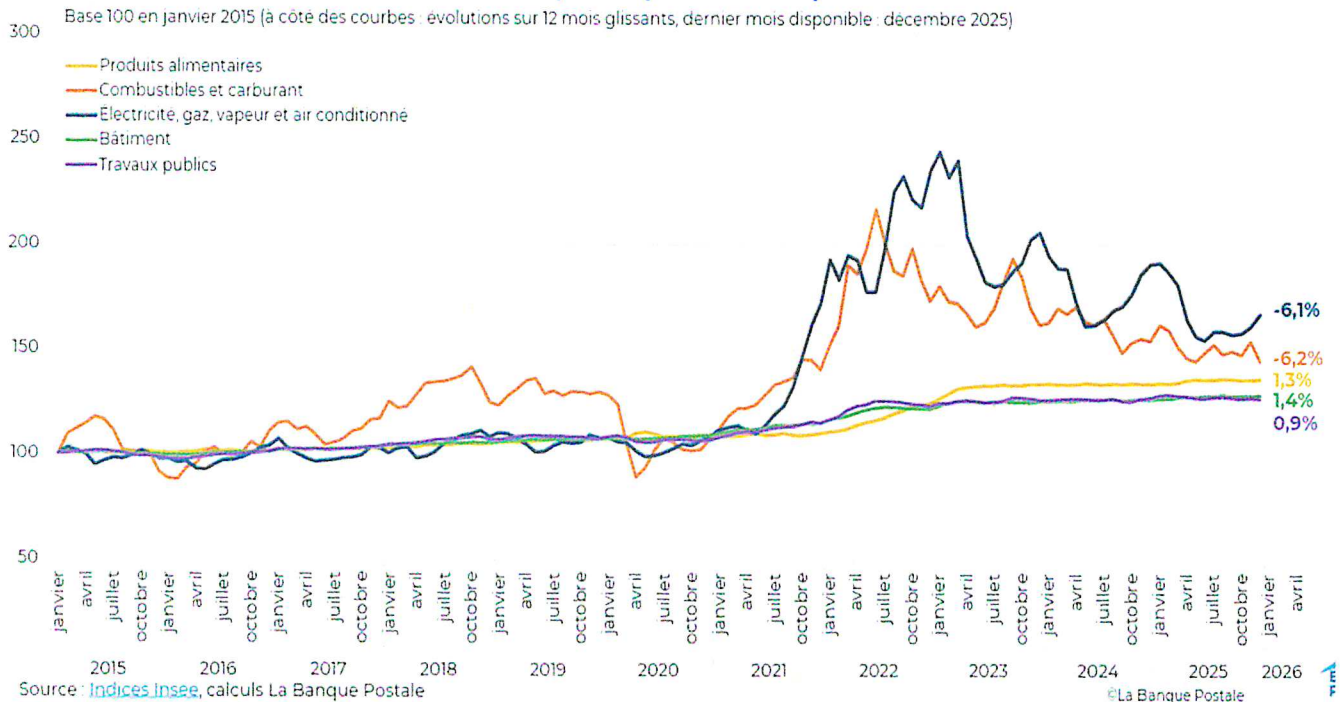
Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)		+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,5%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)		+1,2%
FMI (oct. 2025)		+1,1%

Prévisions d'inflation

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)		+1,5% (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH		+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	IPC : +0,9% IPCH : +0,9%	+1,3%
OCDE (déc. 2025)		+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)		+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH		+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+2,1%	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH		+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,9%

Indices de prix impactant la dépense locale



B) - Loi de finances pour 2026 et son impact sur les collectivités locales

a) Une contribution accrue des collectivités au redressement des finances publiques

Le budget 2026 exige un effort financier notable des collectivités territoriales, dans le cadre de l'effort global de réduction du déficit public.

Cet effort est estimé à environ 2 milliards d'euros sur l'année 2026, selon le texte arrêté après les arbitrages parlementaires, au lieu des 4,7 milliards initialement prévus dans le projet gouvernemental.

Cet apport des collectivités vise à réduire les dépenses publiques globales et à aider l'État à atteindre ses objectifs budgétaires.

C)- Les recettes

a) Une stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF, principale dotation de l'État versée aux collectivités territoriales, est maintenue à son niveau de 2025, sans indexation significative.

Cela signifie une absence de hausse notable alors que l'inflation persiste, ce qui constitue un manque à gagner réel pour les collectivités.

b) Le DILICO

Le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), voté en loi de finances 2025 est le mécanisme qui permet d'ajuster les recettes fiscales des collectivités en période difficile. Il est maintenu pour 2026 mais à un montant réduit (environ 740 M€) comparé à ce qui était envisagé initialement.

Ce dispositif d'épargne forcée doit cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros.

Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées.

Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux.

Répartition du Dilico par catégorie de collectivités

Montant en M€	2025	PLF 2026 Initial	PLF 2026 retenu
Communes	250	720	-
EPCI	250	500	250
Départements	220	280	140
Régions	280	500	350
Total	1.000	2.000	740

c) Pressions et tensions budgétaires

Érosion de l'autonomie financière

Plusieurs observateurs et associations d'élus estiment que la loi de finances 2026 pèse sur l'autonomie financière des collectivités :

- Gel ou baisse de recettes fiscales locales (DGF sans indexation, gel des fractions de TVA ou de certaines compensations de fiscalité).
- Restrictions budgétaires sur certains concours ou fonds (fonds verts, dotations d'investissement, etc.)

L'Association des Maires de France (AMF) et d'autres représentants des collectivités dénoncent une loi qui donnerait peu de visibilité financière à long terme, ainsi qu'une captation par l'État de ressources locales et des baisse ou restrictions de dotations et aides à l'investissement.

d) Effets sur les dépenses locales

Dans un contexte général de maîtrise stricte des dépenses, les collectivités pourraient voir leur capacité d'investissement se réduire, freinant des projets locaux importants (infrastructures, services publics, investissements structurants).

A ces mesures, s'ajoute la contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Par décret du 30 janvier 2025, a été actée une hausse progressive du taux de cotisation employeur CNRACL à raison de 3 points par an pendant 4 ans. Ce taux est passé de 31,65% en 2024 pour atteindre 43,65% en 2028.

Autres mesures

➤ Ajustement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Reprenant une mesure envisagée dans le PLF 2025 mais finalement écartée, l'assiette du FCTVA devait initialement être recentrée sur les seules dépenses d'investissement, excluant les dépenses de fonctionnement que le législateur avait inclus ces dernières années (entretien des bâtiments et de la voirie, entretien des réseaux, services d'infrastructures de l'informatique en nuage).

Le coût net de ces différentes mesures sur le FCTVA était estimé à environ 500 M€ pour 2026.

Finalement, le gouvernement confirme le maintien dans l'assiette du FCTVA des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques.

En revanche, l'ajout du Sénat visant à rendre éligibles au FCTVA les dépenses effectuées dans le cadre d'opérations réalisées en régie n'est pas retenu.

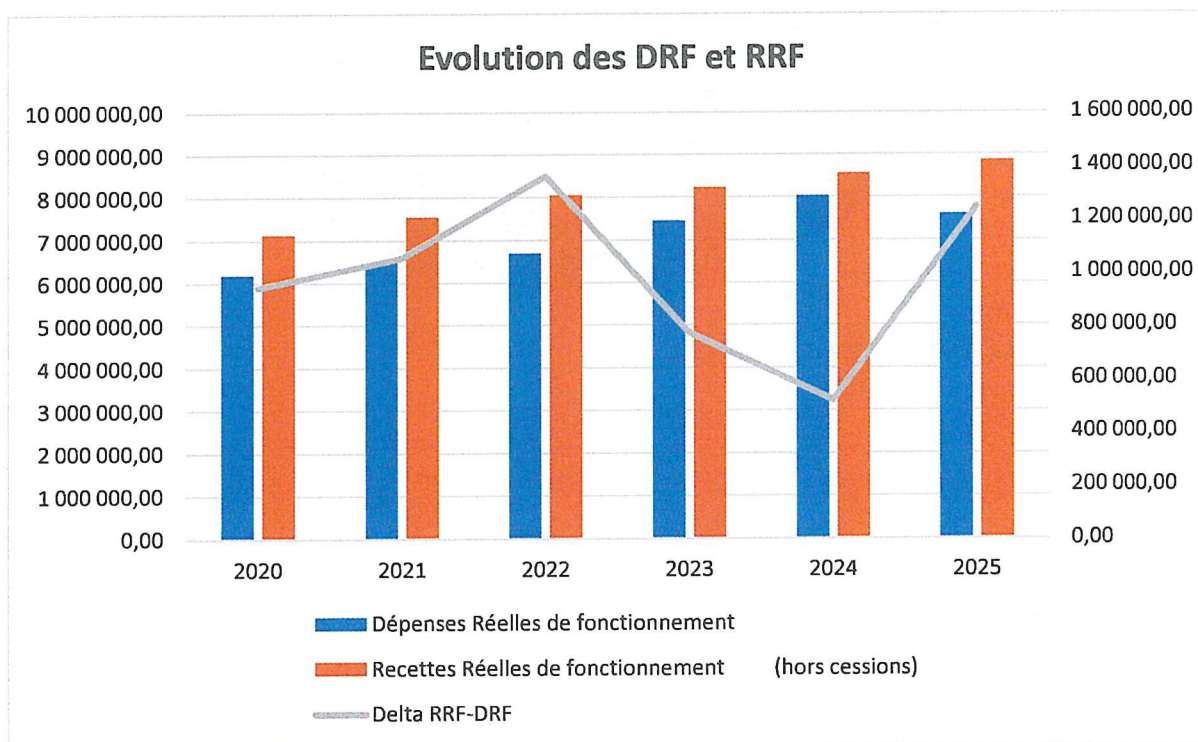
II. EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE LA COMMUNE 2020-2025 ET PREVISIONS 2026

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement- réalisé

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles de fonctionnement (RRF) hors cessions	7 128 891	7 537 688	8 047 542	8 218 813	8 548 770	8 846 192
		+5.7%	+6.8%	+2.1%	+4.01%	+3.50%
soit/habitant (chiffres DGCL)	1083	1165	1202	1334	1350	1297
moyenne de la strate(chiffres DGCL)	1159	1196	1246	1307		NC
Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF)	6 187 539	6 483 991	6 688 507	7 446 509	8 030 082	7 602 229
		+4.79%	+3.15%	+11.3%	+7.83%	-5.3%
soit/habitant (chiffres DGCL)	945	991	990	1215	1207	1115
moyenne de la strate(chiffres DGCL)	1014	1043	1104	1163		NC

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent en continue depuis 2020.

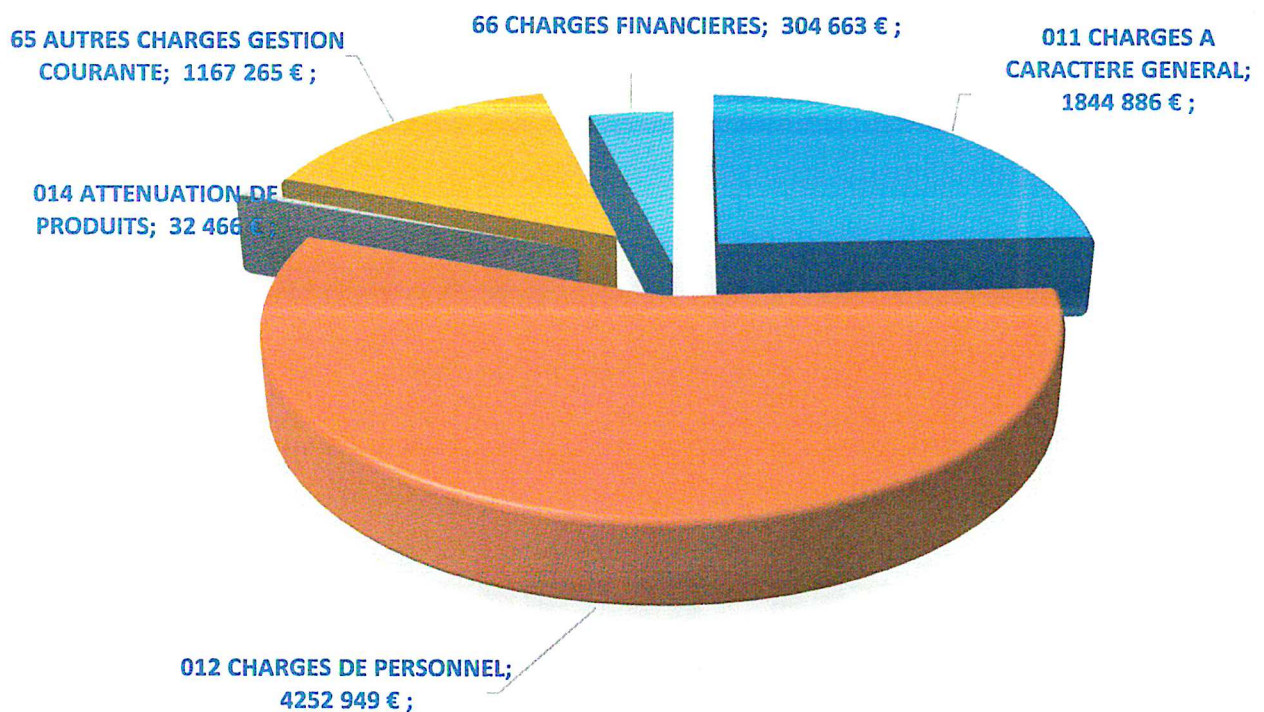
Les charges réelles de fonctionnement ont évolué entre 2020 et 2024, puis ont baissé en 2025 (diminutions des charges de personnel- des charges à caractère général et des frais financiers)

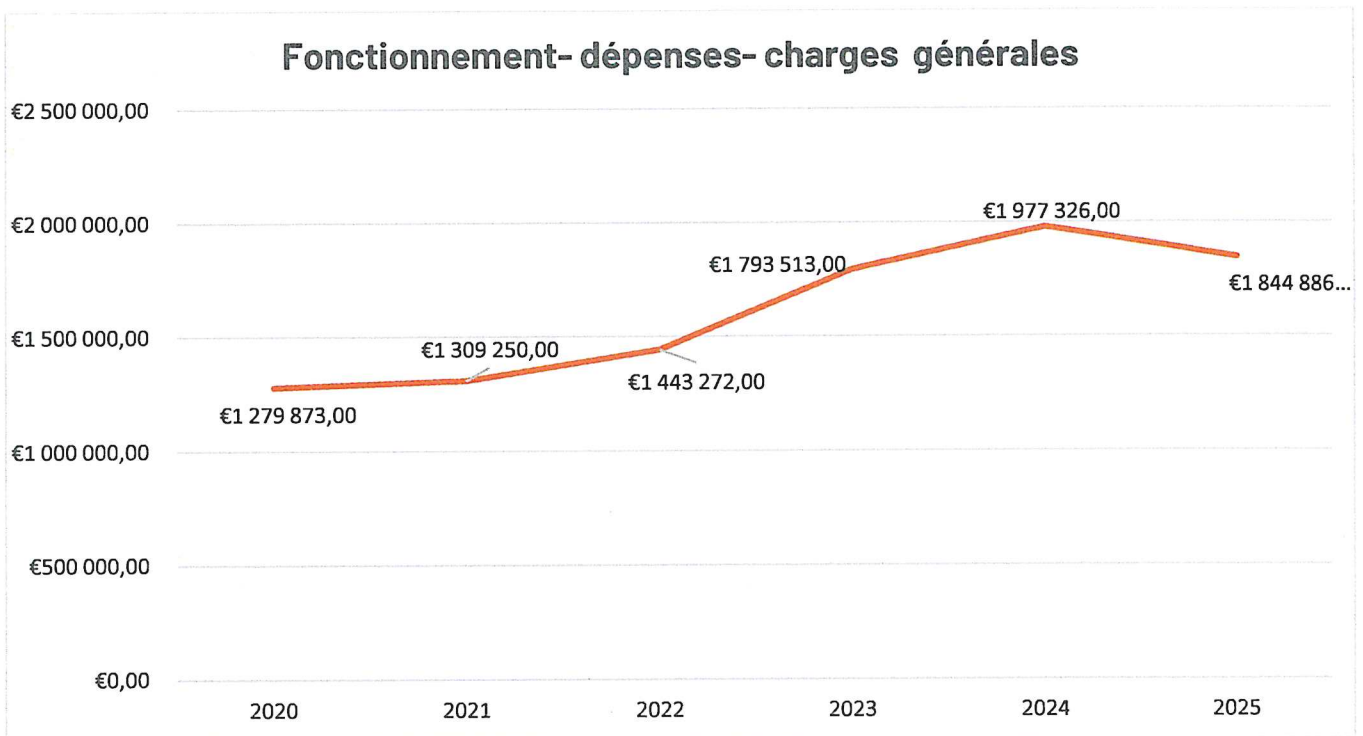


a) Fonctionnement- dépenses 2025

- **Charges à caractère général (1,85M€), baisse de 6,7% et représentent 24,3% des DRF:** globalement baisse de l'enveloppe fluides- de l'enveloppe fournitures diverses et produits d'entretien-des frais de services extérieurs (entretien des bâtiments- terrains- assurance- maintenance)
- **Charges de personnel (4,25 M€), baisse de 3,7% par rapport à 2024 et représentent 54% des DRF** (remboursements salaires déduits) **et 48% des RRF (hors produits cessions):** baisse notamment due à des mutations d'agents en 2025.
Une hausse de la cotisation CNRACL par rapport à 2024 (+3%), taux 2025 = 34.65%.
Ce taux augmentera progressivement jusqu'en 2028 pour atteindre 43.65%
- **Autres charges (1,17M€), elles restent stables et représentent 15,4% des DRF-** concernent entre-autres l'enveloppe subventions- dotation versée à l'EPCC- indemnités des élus
- **Frais financiers (0,30M€), baisse de 28,5% et représentent 4% des DRF-** baisse de l'enveloppe « intérêts »

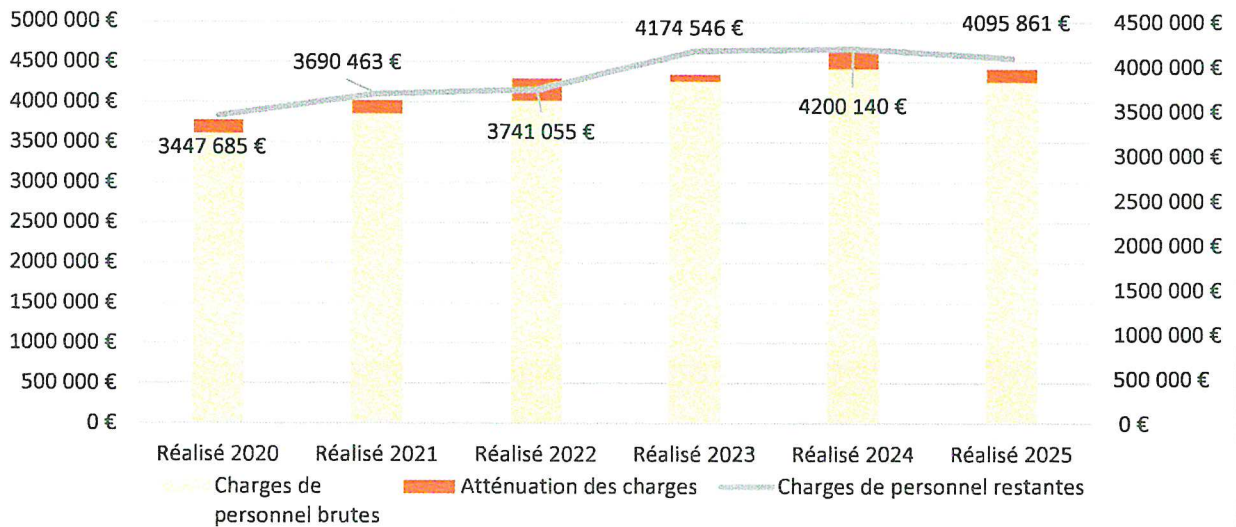
FONCTIONNEMENT- DEPENSES 2025





- Coût d'achat des repas pour les cantines (marché public) en hausse : +145 132€ entre 2020 et 2025
- Les dépenses d'énergie (électricité/gaz) sont en hausse de 99 708€ entre 2020 et 2025.
- Enveloppe « locations immobilières » en hausse de 83 461€ entre 2020 et 2025.
5 véhicules sont en location (4 pour les services techniques et 1 pour la police municipale)
- Enveloppe « alimentation » en hausse de 27 852€ entre 2020 et 2025 ; les repas pour les enfants fréquentant le multi-accueil sont confectionnés sur place depuis fin 2023
- Enveloppe « assurances » en hausse de 30 718€
- Enveloppe « frais de télécommunication » en baisse de 11 623€ entre 2020 et 2025. Les contrats ont été renégociés.

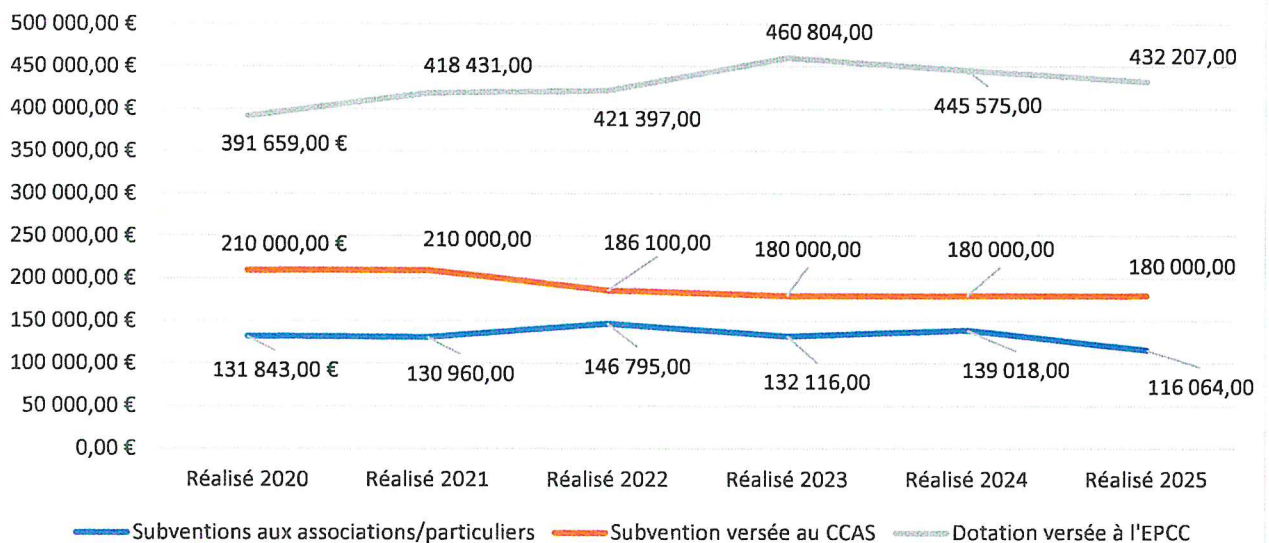
Fonctionnement- dépenses- charges de personnel



Les charges de personnel brutes sont en augmentation de 644 143€ entre 2020 et 2025

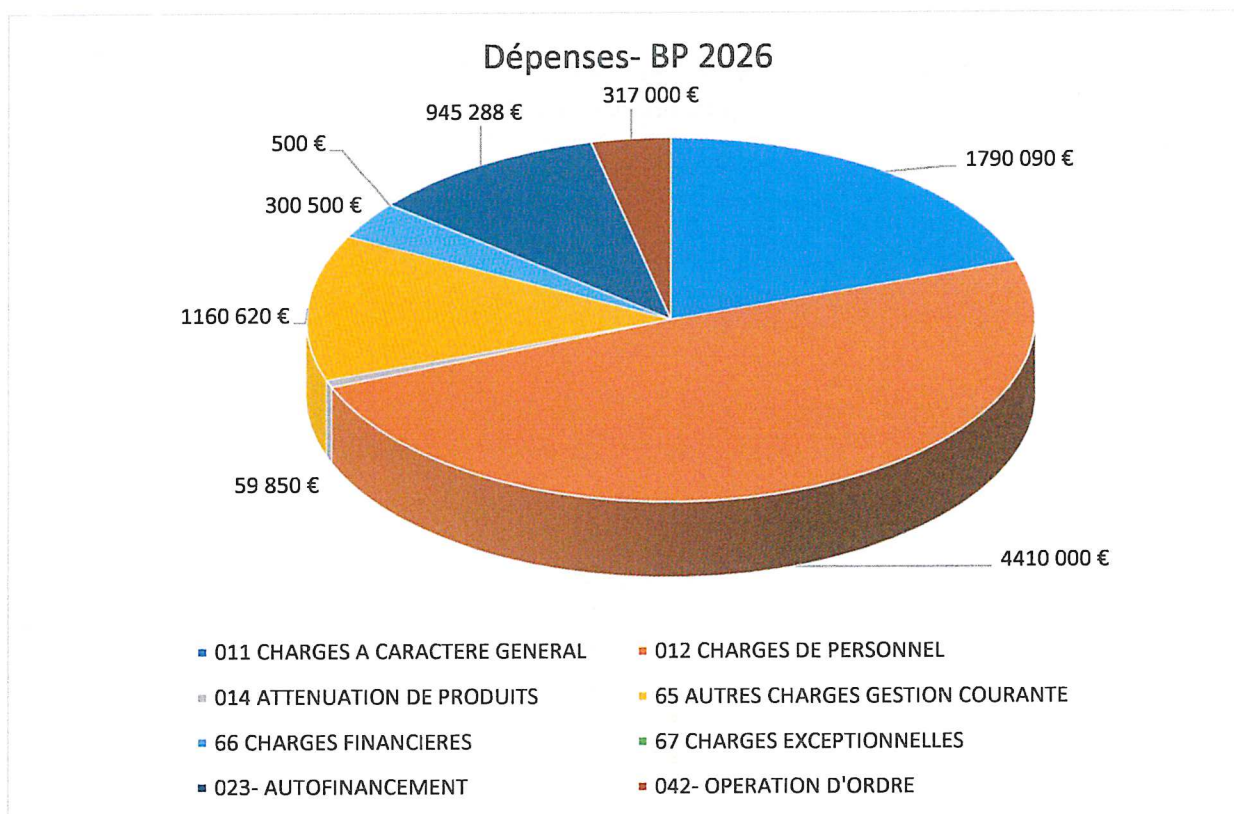
- Ouverture du multi-accueil en septembre 2020
- Révision du régime indemnitaire
- Recrutement d'un second policier municipal à compter du 1^{er} janvier 2023
- Mise en place de la participation communale à la protection sociale complémentaire et à la protection sociale santé
- Augmentation du taux de la CNRACL et du SMIC

Subventions-Dotations versées



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT- PREVISIONS 2026

CHAPITRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Comp CFU 25/BP 26	
					€	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 918 385,00 €	1 844 886,24 €	1 790 090,00 €	- 54 796,24 €	-3,0
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 579 000,00 €	4 252 949,29 €	4 410 000,00 €	157 050,71 €	3,7
014	ATTENUATION DE PRODUITS	33 200,00 €	32 466,00 €	59 850,00 €	27 384,00 €	84,3
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 253 430,00 €	1 167 264,33 €	1 160 620,00 €	- 6 644,33 €	-0,6
66	CHARGES FINANCIERES	435 000,00 €	304 663,29 €	300 500,00 €	- 4 163,29 €	-1,4
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		8 220 515,00 €	7 602 229,15 €	7 721 560,00 €	119 330,85 €	1,6
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	183 490,00 €	- €	945 288,00 €	945 288,00 €	
042	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	418 000,00 €	926 049,30 €	317 000,00 €	- 609 049,30 €	-65,8
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		601 490,00 €	926 049,30 €	1 262 288,00 €	336 238,70 €	36,3
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		8 822 005,00 €	8 528 278,45 €	8 983 848,00 €	455 569,55 €	5,34

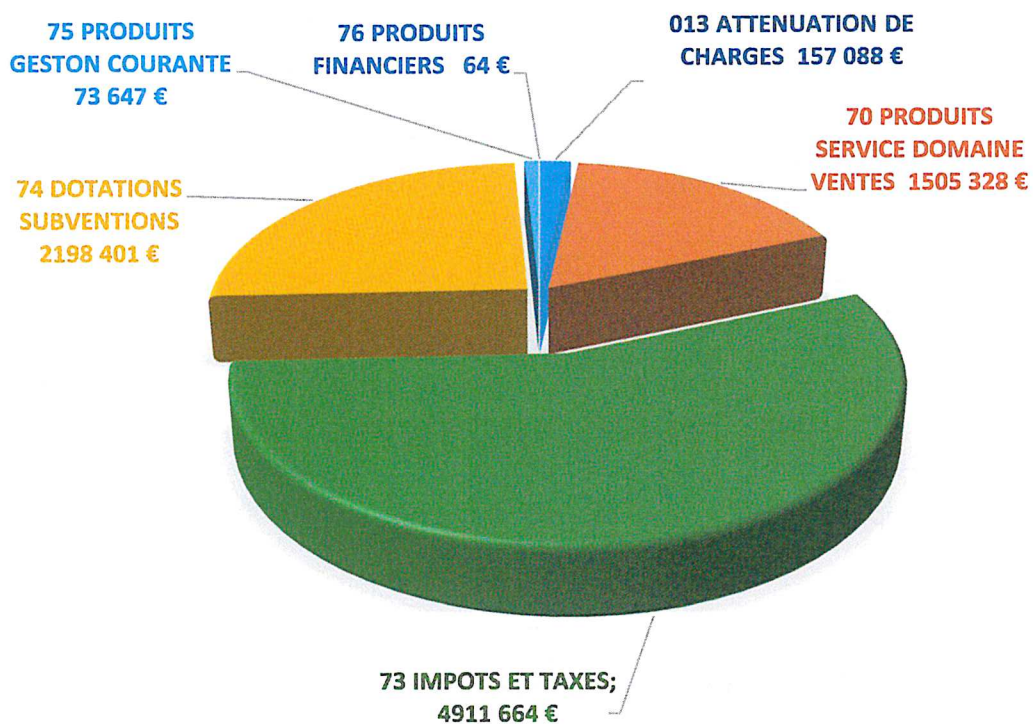


- **Charges à caractère général (1,8M€), baisse de 3% par rapport au réalisé 2025 et -6.7% par rapport au BP 2025 :**
 - Globalement baisse de l'enveloppe fournitures diverses- fêtes et cérémonies- frais de télécommunication
- **Charges de personnel (4,41 M€), hausse de 3,7% par rapport au réalisé 2025 et -3.7% par rapport au BP 2026 :**
 - Hausse de la cotisation CNRACL (+3%)
 - Ouverture de l'espace jeunes en août (recrutement d'un saisonnier)
 - Recrutement d'un 2ème policier municipal
 - Evolution des carrières (GVT) estimé à +2%
- **Autres charges (1,16M€), stable par rapport au réalisé 2025 et baisse de 7.4% par rapport au BP 2026**
- **Frais financiers (0,30M€), stable par rapport au réalisé 2025**
- **Autofinancement = 945 288€**

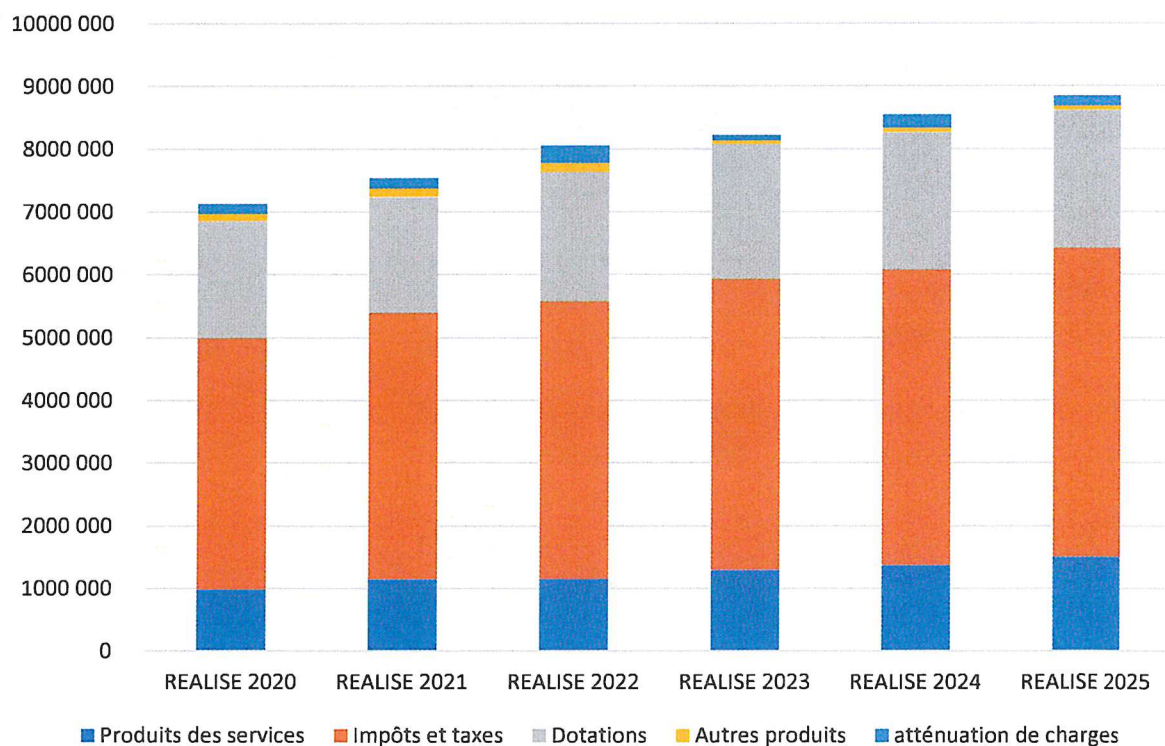
b) Fonctionnement- recettes 2025

- **Impôts et taxes (4,9M€), +4,5% et représentent 52% des RRF:** globalement ce chapitre est en hausse de 213 112 € par rapport à 2024- produits de la fiscalité (TF et TH) en hausse de 129 517€- hausse des droits de mutations (ventes immobilières = + 67 912€)
- **Dotations et participations (2,2 M€), +0,3% et représentent 23,3% des RRF:** chapitre stable par rapport à 2024
- **Autres recettes (hors cessions) (1,74 M€) représentent 18,4% des RRF :** Hausse des produits des services- hausse des produits des loyers par rapport à 2024

FONCTIONNEMENT- RECETTES 2025



Fonctionnement-Répartition des recettes

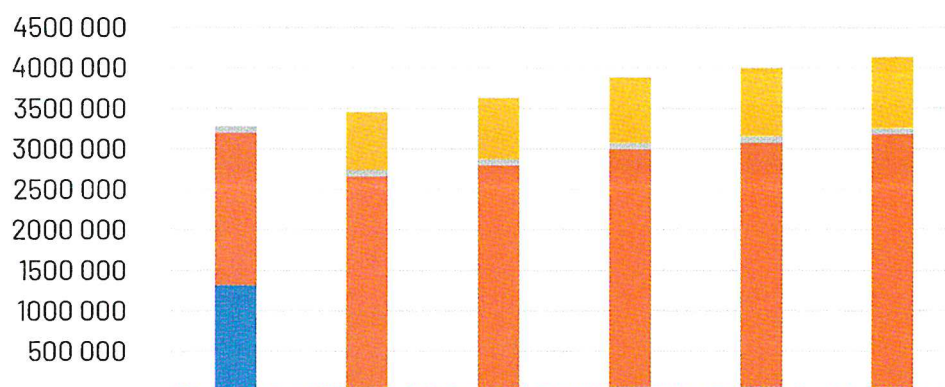


Fiscalité directe

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population légale	6 657	6 660	6 683	6 669	6698	6 760
Variation des bases						
Habitation	7 293 000	268 214	259 806	290 407	299 467	258 921
Foncier bâti	4 719 537	4 731 541	4 982 069	5 329 039	5 576 069	5 792 388
Foncier non bâti	112 491	113 759	117 375	122 966	127 465	114 687
Variation des taux						
Habitation	17,84%	17,84%	17,84%	17,84%	17,52%	17,52%
Foncier bâti	39,92%	55,18%(*)	55,18%	55,18%	54,18%	54,18%
Foncier non bâti	66,33%	66,33%	66,33%	66,33%	65,13%	65,13%
Coefficient correcteur appliqué	non	oui	oui	oui	oui	oui

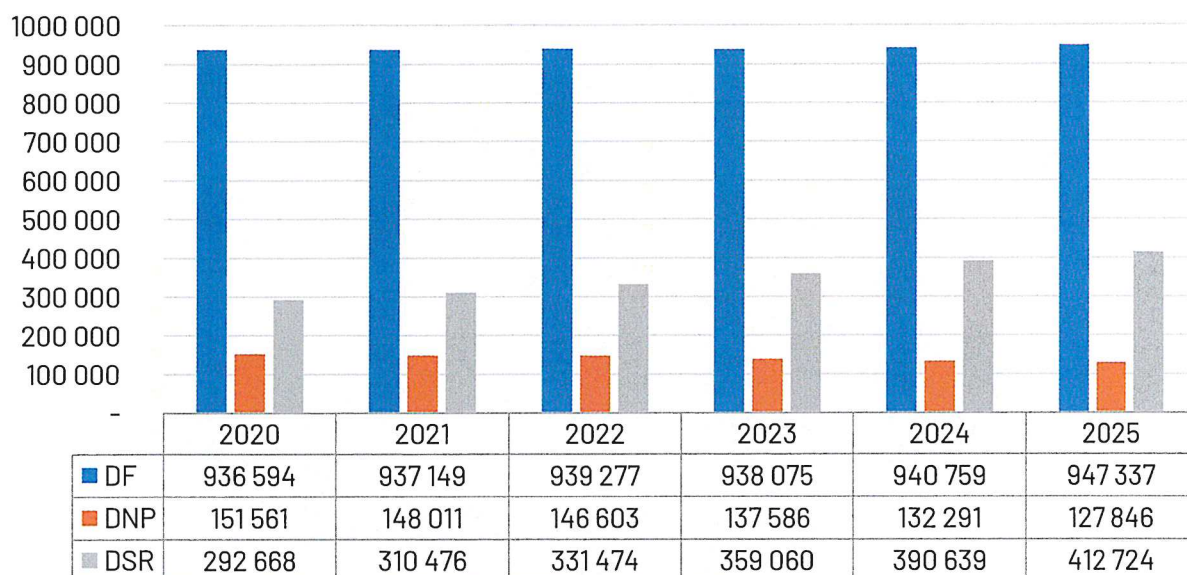
(*) transfert de la taxe départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (15,26%)

Fonctionnement- Evolution des produits fiscaux



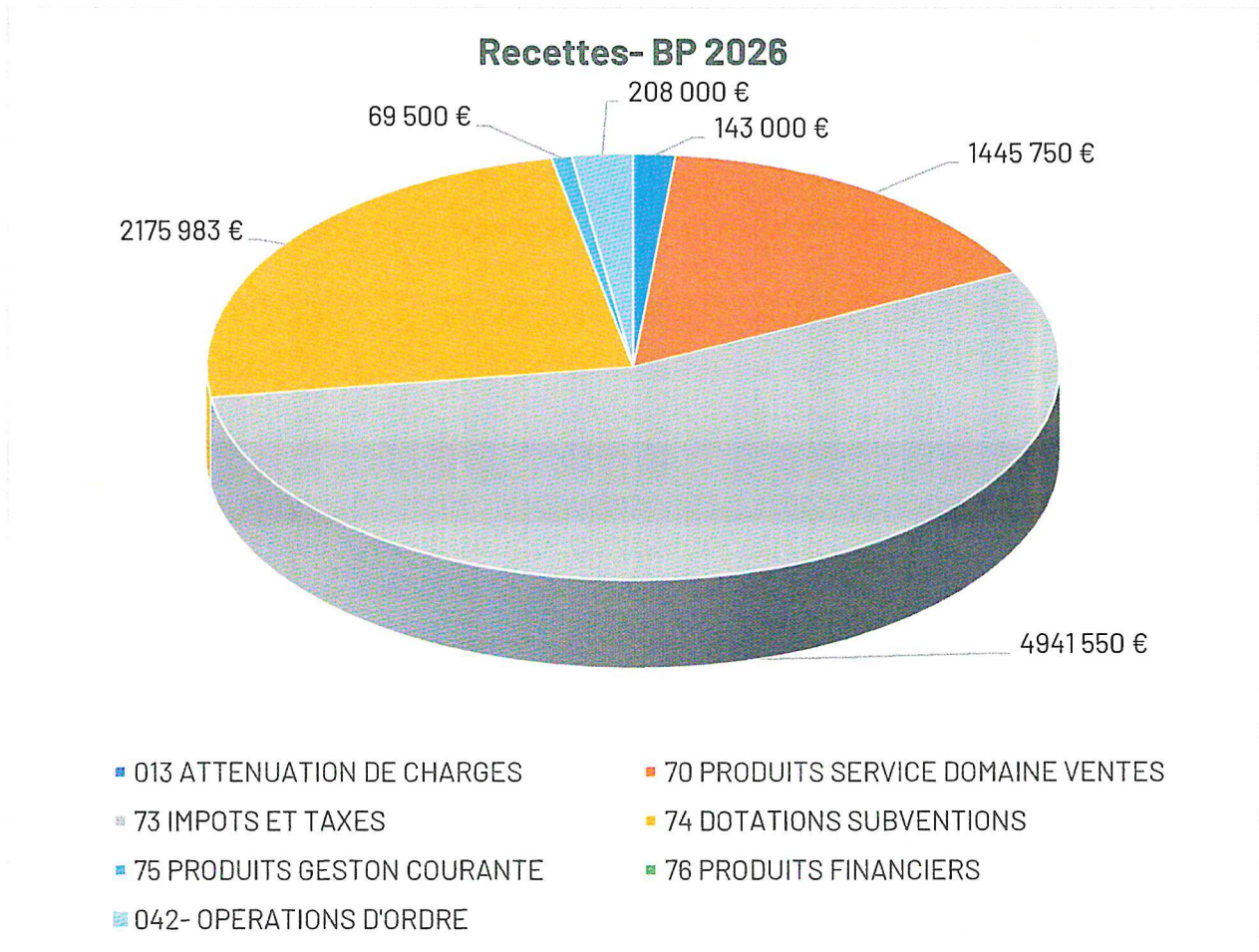
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
■ Coefficient correcteur		717 733	755 298	807 641	843 740	876 317
■ Produit Taxe Foncière non Bâtie	74 615	75 456	77 855	81 563	83 018	74 696
■ Produit Taxe Foncière Bâtie	1888 659	2614 674	2752 262	2942 922	3022 588	3138 714
■ Produit Taxe Habitation	1314 742	47 849	46 349	51 806	52 467	45 363

Fonctionnement- Evolution des produits des dotations



RECETTES DE FONCTIONNEMENT- PREVISIONS 2026

CHAPITRE	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Comp CFU 25/26	
					€	%
013	ATTENUATION DE CHARGES	200 000,00 €	157 088,18 €	143 000,00 €	- 14 088,18 €	-9,0
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	1 435 470,00 €	1 505 327,55 €	1 445 750,00 €	- 59 577,55 €	-4,0
73	IMPOTS ET TAXES	4 844 830,00 €	4 911 664,04 €	4 941 550,00 €	29 885,96 €	0,6
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	2 054 790,00 €	2 198 401,25 €	2 175 983,00 €	- 22 418,25 €	-1,0
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	78 300,00 €	73 646,98 €	69 500,00 €	- 4 146,98 €	-5,6
76	PRODUITS FINANCIERS	€ 65,00	€ 64,26	€ 65,00	0,74 €	1,2
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		592 402,64 €		- 592 402,64 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		8 613 455,00 €	9 438 594,90 €	8 775 848,00 €	162 393,00 €	1,9
042	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	208 550,00 €	66 788,62 €	208 000,00 €	141 211,38 €	211,4
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		208 550,00 €	66 788,62 €	208 000,00 €	141 211,38 €	211,4
TOTAL		8 822 005,00	9 505 383,52	8 983 848,00	-521 535,52	-5,49
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,00			0,00	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		8 822 005,00	9 505 383,52	8 983 848,00	-521 535,52	-5,49

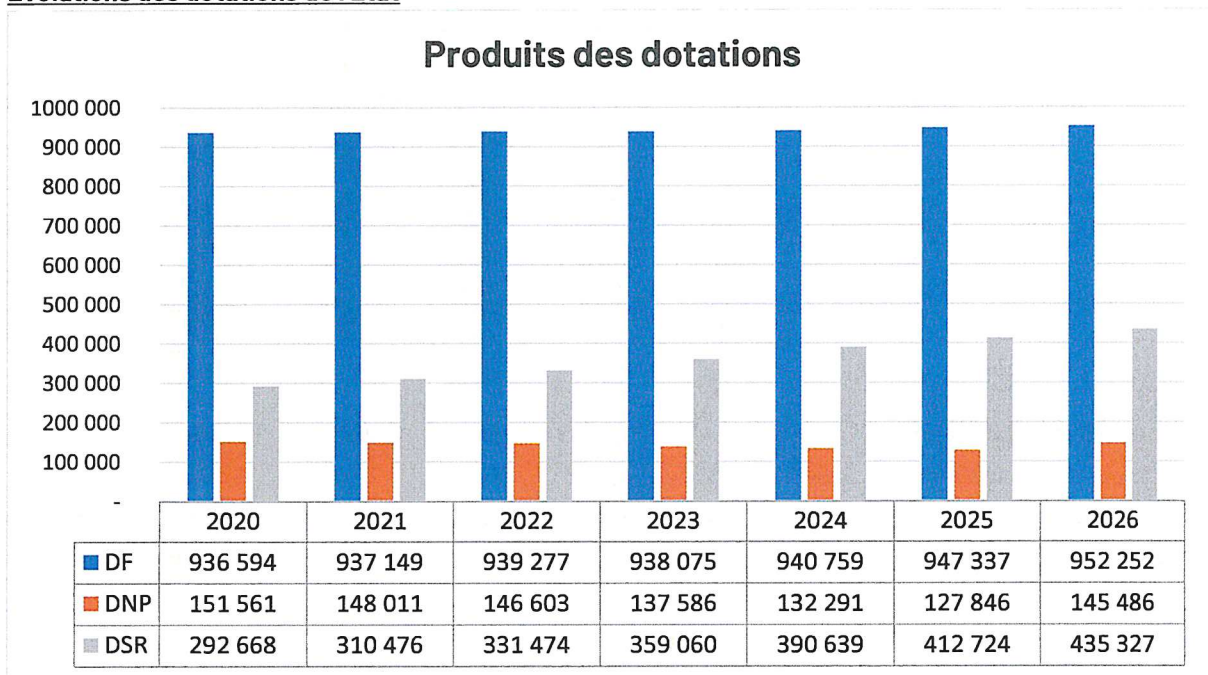


- **Impôts et taxes (4,94M€), +0,6% par rapport au réalisé 2025 et +2% par rapport au BP 2025.**
 - Globalement ce chapitre est en hausse de 29 885 € par rapport au réalisé 2025
Les bases fiscales ont été revalorisées de 0.9%

- **Dotations et participations (2,13 M€), -1% par rapport au réalisé 2025 mais + 5,9% par rapport au BP 2025**
 - Dotations de l'Etat : +45 158€
 - Participations des organismes (CAF-MSA...), enveloppe estimée à la baisse par rapport au réalisé 2025

- **Autres recettes (hors cessions) (1,66M€), -4.5% par rapport au réalisé 2025** Estimation des produits à la population en baisse par rapport au réalisé 2025.

Evolutions des dotations de l'Etat



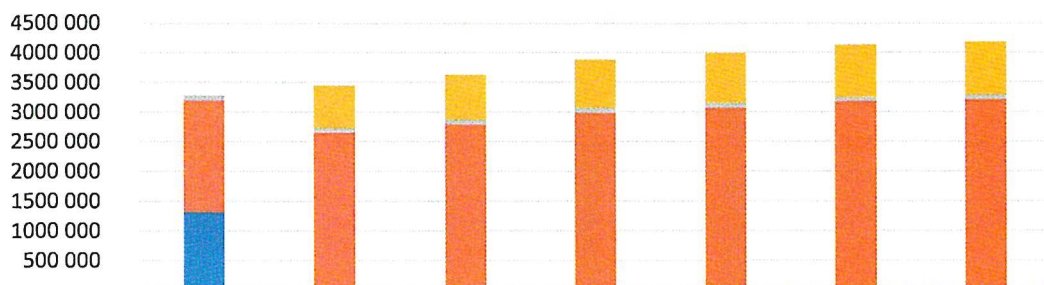
Evolutions des produits fiscaux

- ↳ Pour rappel, depuis 2021, la Commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle perçoit en compensation la part départementale de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti ainsi qu'un coefficient correcteur.

- ↳ Les contributions « directes » sont désormais constituées de :
 - La Taxe Foncière sur le Patrimoine bâti (NB : abattement de 50% des bases des locaux industriels)
 - La Taxe Foncière sur le Patrimoine non bâti ;
 - La Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

- ↳ Les valeurs locatives s'appliquant à la taxe d'habitation des résidences secondaires et à la taxe foncière seront revalorisées dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire suivant l'indice des prix à la consommation constaté au mois de novembre 2025 (soit +0.9%).

Evolution des produits fiscaux



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	prévisions 2026
■ Coefficient correcteur		717 733	755 298	807 641	843 740	876 317	889 223
■ Produit Taxe Foncière non Bâtie	74 615	75 456	77 855	81 563	83 018	74 696	75 746
■ Produit Taxe Foncière Bâtie	1888 659	2614 674	2752 262	2942 922	3022 588	3138 714	3185 242
■ Produit Taxe Habitation	1314 742	47 849	46 349	51 806	52 467	45 363	34 444

c) Investissement- dépenses 2025

➤ **Investissement travaux**

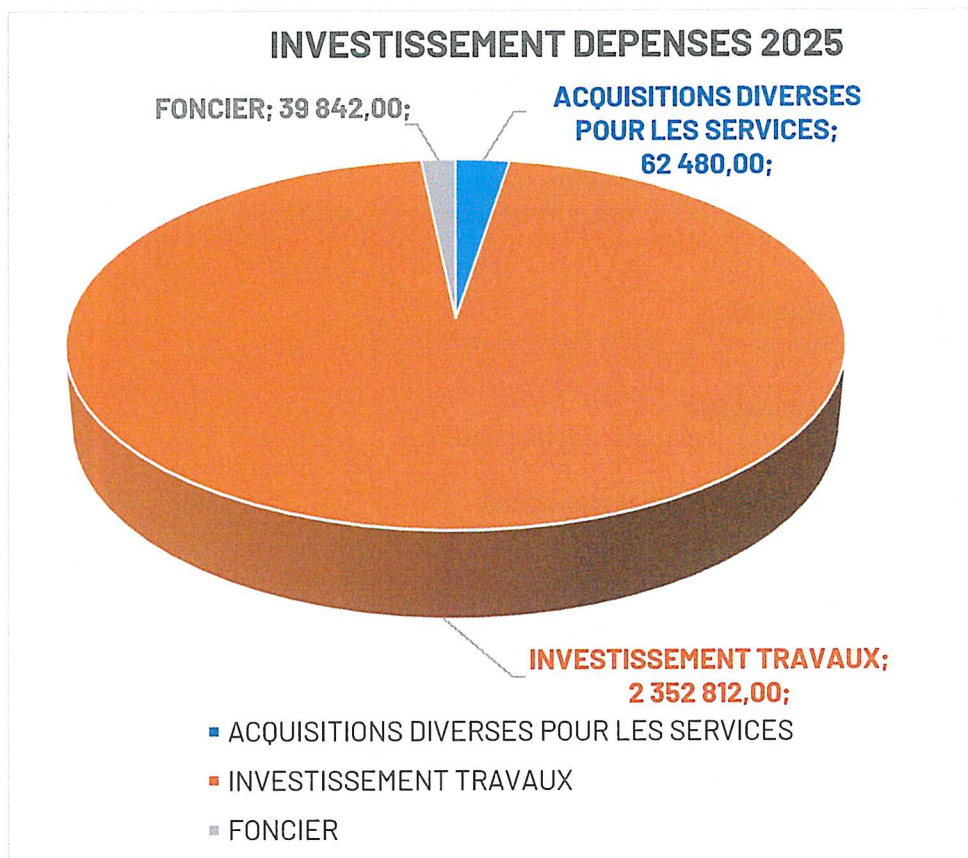
2 352 812€ et représentent 95,8% des dépenses d'équipement (aménagement de la plaine du Gorée- travaux sur la RD 145- travaux de voirie urbaine et rurale- aménagement du site des Forges- travaux d'enfouissement)

➤ **Acquisitions diverses pour les services**

62 480€ et représentent 2,5% des dépenses d'équipement (équipements pour aménagement des ateliers- acquisition matériel pour les services)

➤ **Foncier**

39 842€ et représente 1,62% des dépenses d'équipement (Echange parcelles site des Forges)



DEPENSES D'INVESTISSEMENT-PREVISIONS 2026

Courant 2026, un travail sera mené sur l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) afin de déterminer la « capacité à faire ».

Aussi, le budget d'investissement 2026 qui sera soumis au vote du conseil municipal fin avril intègrera les lignes suivantes :

- Restes à réaliser 2025 : 650 538,49€
- Déficit cumulé au 31/12/2025 : 2 088 382,46€
- Capital des emprunts 2026 : 705 000€
- Enveloppe « cautions » : 800€
- Ecritures d'ordre (reprises de subventions) : 6 000€
- Enveloppe investissement 2026 (acquisitions- travaux) : 630 000€ dont 324 150€ de travaux pour l'aménagement du city et du skate park

d) Investissement- recettes 2025

➤ **FCTVA et taxe d'aménagement**

820 947€ représentent 25,5% des recettes totales

A noter qu'en 2025 le produit de la taxe d'aménagement n'a pas été perçu en totalité (transfert à la DGFIP)

➤ **Subventions d'équipement**

1 064 480€ et représentent 33,1% des recettes totales

➤ **Excédent de fonctionnement**

404 228€ et représentent 12,6% des recettes totales

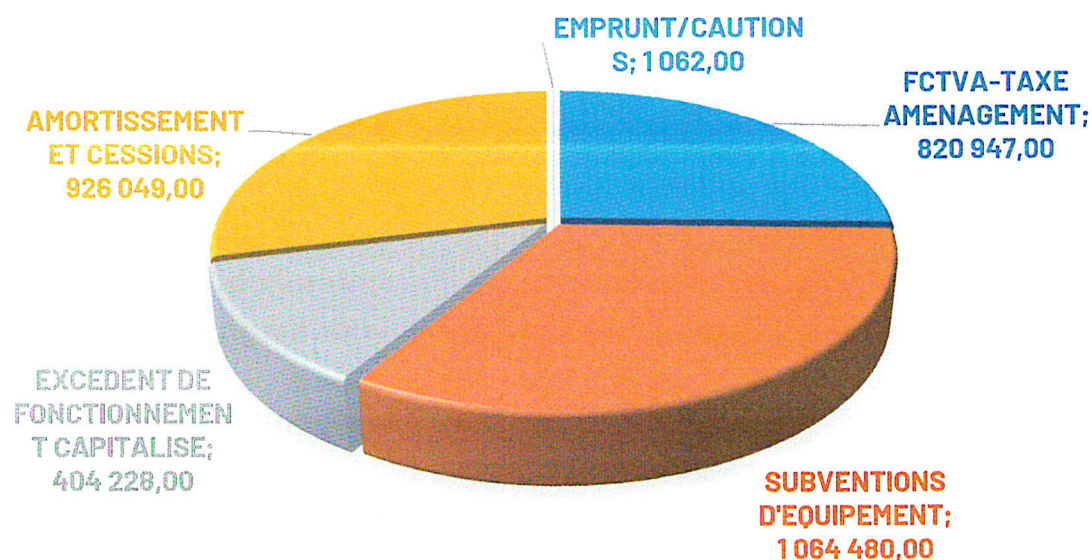
➤ **Opérations d'ordre Amortissement /cessions)**

926 049€ et représentent 28,8% des recettes totales

➤ **Emprunt/ cautions**

1 062€- cautions reversées aux locataires

INVESTISSEMENT- RECETTES 2025



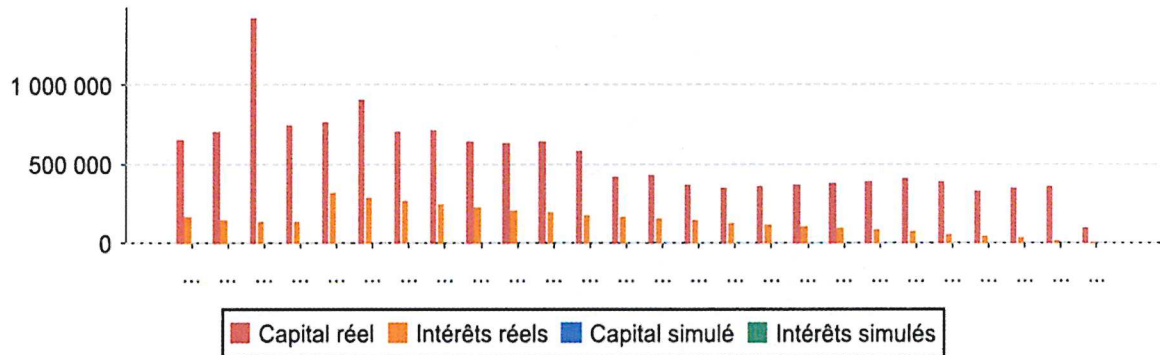
RECETTES D'INVESTISSEMENT-PREVISIONS 2026

- Restes à réaliser 2025 : 583 422,16€
- Excédent de fonctionnement au 31/12/2025 : 977 105.07€
- Autofinancement 2026 : 945 288€
- Enveloppe « cautions » : 800€
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 660 000€
- Taxe d'aménagement : 50 000€
- Enveloppe amortissement des biens :300 000€
- Subventions (solde terrains de football+ aménagement d'un city et skate park) :143 094 €
- Enveloppe (provisions- indemnité renégociation de la dette) : 17 000€

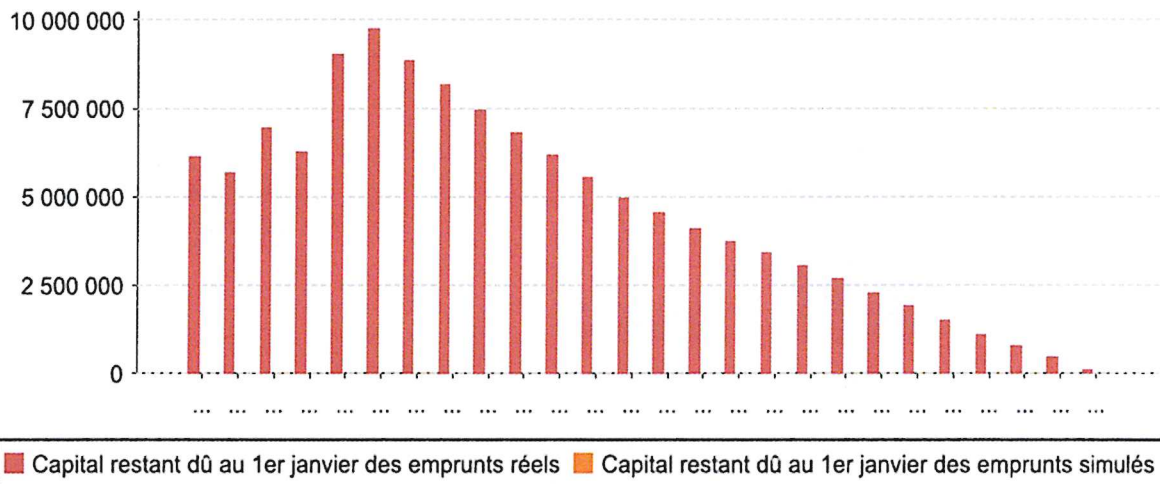
III)- ENDETTEMENT PLURIANNUEL 2020-2045 (Hors nouveaux emprunts)

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	811 420.11 €	160 759.94 €	650 660.17 €	0.00 €	0.00 €	6 140 807.47 €
2021	845 363.44 €	142 677.59 €	702 685.85 €	0.00 €	0.00 €	5 660 357.30 €
2022	1 550 880.91 €	136 627.94 €	1 414 252.97 €	0.00 €	0.00 €	6 957 671.45 €
2023	870 825.61 €	128 478.11 €	742 347.50 €	0.00 €	0.00 €	6 252 390.50 €
2024	1 070 179.41 €	309 843.76 €	760 335.65 €	0.00 €	0.00 €	9 010 043.00 €
2025	1 191 717.09 €	289 147.75 €	902 569.34 €	0.00 €	0.00 €	9 749 707.35 €
2026	964 066.77 €	261 138.68 €	702 928.09 €	0.00 €	0.00 €	8 847 138.01 €
2027	956 155.93 €	241 757.53 €	714 398.40 €	0.00 €	0.00 €	8 144 209.92 €
2028	858 625.52 €	221 704.33 €	636 921.19 €	0.00 €	0.00 €	7 429 811.52 €
2029	838 277.12 €	205 512.69 €	632 764.43 €	0.00 €	0.00 €	6 792 890.33 €
2030	832 357.42 €	189 072.60 €	643 284.82 €	0.00 €	0.00 €	6 160 125.90 €
2031	746 412.25 €	172 753.64 €	573 658.61 €	0.00 €	0.00 €	5 516 841.08 €
2032	577 032.68 €	159 625.01 €	417 407.67 €	0.00 €	0.00 €	4 943 182.47 €
2033	575 142.68 €	148 683.30 €	426 459.38 €	0.00 €	0.00 €	4 525 774.80 €
2034	498 458.93 €	137 570.98 €	360 887.95 €	0.00 €	0.00 €	4 099 315.42 €
2035	472 600.18 €	126 891.11 €	345 709.07 €	0.00 €	0.00 €	3 738 427.47 €
2036	471 810.18 €	115 871.09 €	355 939.09 €	0.00 €	0.00 €	3 392 718.40 €
2037	471 020.18 €	104 425.14 €	366 595.04 €	0.00 €	0.00 €	3 036 779.31 €
2038	470 230.18 €	92 535.54 €	377 694.64 €	0.00 €	0.00 €	2 670 184.27 €
2039	469 440.18 €	80 183.82 €	389 256.36 €	0.00 €	0.00 €	2 292 489.63 €
2040	468 650.18 €	67 350.71 €	401 299.47 €	0.00 €	0.00 €	1 903 233.27 €
2041	442 860.18 €	54 016.20 €	388 843.98 €	0.00 €	0.00 €	1 501 933.80 €
2042	367 563.92 €	40 653.14 €	326 910.78 €	0.00 €	0.00 €	1 113 089.82 €
2043	367 563.92 €	27 042.32 €	340 521.60 €	0.00 €	0.00 €	786 179.04 €
2044	367 563.92 €	12 864.80 €	354 699.12 €	0.00 €	0.00 €	445 657.44 €
2045	91 890.64 €	932.32 €	90 958.32 €	0.00 €	0.00 €	90 958.32 €

Diagramme de remboursement

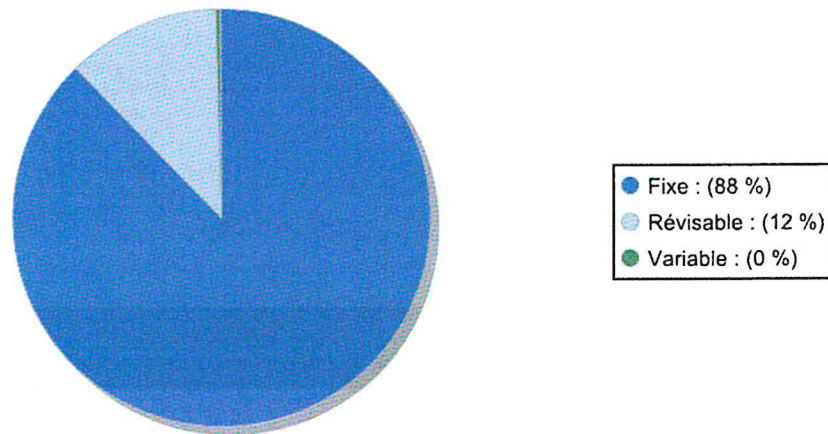


Capital restant dû

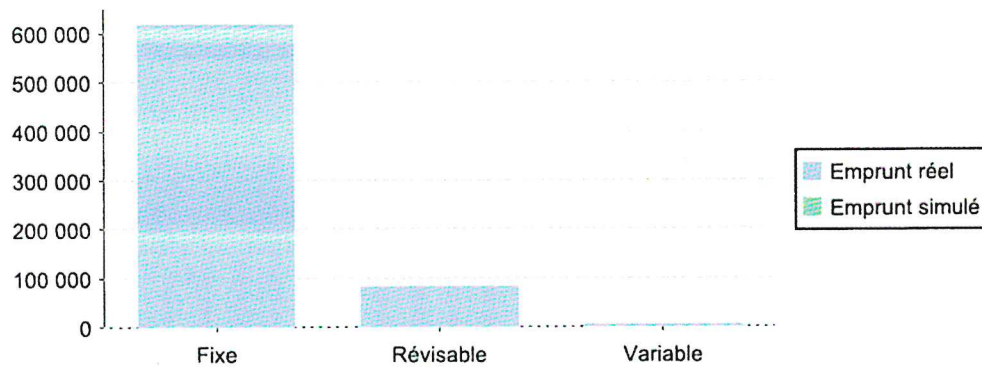


Nature des taux

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Capital remboursé sur l'exercice



IV)- EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

CF TABLEAU ANNEXE 1

- Les chiffres du Compte Financier Unique (CFU) 2025 seront publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) fin 2026.
- La CAF Brute et Nette se sont améliorées par rapport à 2023 et 2024.

- **L'épargne brute**, également appelée capacité d'autofinancement correspond à la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) et les dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF), données retraitées par la DGCL.
- **L'épargne nette**, correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.
- Les chiffres ci-dessous sont issus des données DGCL (hormis exercice 2025)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



(€200 000,00)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EPARGNE BRUTE	€1 082 21	€1 346 83	€1 621 49	€1 030 34	€732 273,	€1 304 50
EPARGNE NETTE	€431 553,	€644 149,	€916 211,	€287 999,	(€28 063,	€402 000,
RATIO DE DESENETTEMENT	5,23	5,17	3,86	8,75	13,31	6,78

EPARGNE BRUTE EPARGNE NETTE RATIO DE DESENETTEMENT

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Ville pour l'exercice 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération ;

Ce conseil municipal, encore une fois, je vous prie de nous excuser, a pu paraître peut-être un peu technique.

Nous nous retrouverons lors d'un prochain conseil municipal le mercredi 29 avril à 18h30, dans cette même salle. Nous y aborderons notamment le budget prévisionnel 2026, ainsi que d'autres sujets importants pour notre commune. J'évoquais tout à l'heure l'abandon du projet de complexe sportif surdimensionné, mais d'autres points seront bien entendu à l'ordre du jour.

Ce conseil municipal devrait également être, si tout se déroule correctement sur le plan technique, le premier à être filmé.

Je vous remercie et vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.

Fin de la séance à 19h15

**Le Secrétaire de Séance,
David NATUS**

**Le Maire,
Jérôme MEUNIER**